Conditions d'admission à la pension canine

Nous accueillons votre compagnon à quatre pattes dans un cadre sécurisé, bienveillant et familial. Cependant, afin de garantir le bien-être de tous les animaux présents, certaines conditions sont à respecter :

- Compatibilité avec les autres animaux : L'animal doit être sociable et accepter la présence de congénères (chiens et chats).
- Interaction avec les enfants : L'animal doit être habitué aux enfants et avoir un comportement adapté.
- Éducation de base : L'animal doit avoir les bases de l'éducation canine (répondre à des ordres simples, et être propre).
- Comportement non destructeur : Nous demandons que l'animal n'ait pas un comportement destructeur en intérieur et lors d'éventuelle absence.

Exigences pour l'Admission :

- Tous les chiens doivent être à jour de leurs vaccins.
- Les chiens doivent être identifiés par puce électronique ou collier avec médaille d'identification.

Stérilisation des Femelles :

- Dans un souci de santé et de sécurité, toutes les chiennes femelles doivent obligatoirement être stérilisées pour pouvoir séjourner à la pension. Nous ne pourrons accepter aucune chienne non stérilisée.

Comportement :

- Les chiens doivent être sociables et non agressifs envers les autres animaux et les humains (SAUF SI VALIDATION LORS DE LA PRE GARDE.

Alimentation :

- Les propriétaires doivent fournir la nourriture de leur chien. Nous pouvons fournir croquette avec supplément de 2€ par jour.

Soins et Activités :

- Chaque chien bénéficiera de promenades régulières adaptées à son âge et son niveau d'énergie. Des soins de base tels que le toilettage léger peuvent être fournis sur demande.

Responsabilité :

- La pension décline toute responsabilité en cas de maladie, blessure ou disparition du chien, sauf en cas de négligence prouvée de notre part.

Tarifs et Modalités de Paiement :

- Les tarifs sont disponibles sur demande. Un acompte de 30% du montant de la garde est requis lors de la réservation pour les nouveaux clients, et le solde devra déjà être réglé à l'arrivée de l'animal.

Retards :

- Tout retard de la part du propriétaire lors de la récupération de l'animal, au-delà de l'horaire convenu, pourra entraîner des frais supplémentaires. Ces frais seront calculés en fonction de la durée du retard et devront être réglés au moment de la restitution de l'animal. Afin d'éviter tout désagrément, nous vous invitons à respecter scrupuleusement les horaires fixés à l'avance.